

## RÉPUBLIQUE ARABE SYRIENNE

**Dates des élections: 25 et 26 mai 1973**

### **Dut de la consultation**

Aux termes de la Constitution provisoire du 1<sup>er</sup> mai 1969, une assemblée, le Conseil du peuple, a été créée en février 1971 \*. Il s'agit là du premier organe législatif créé depuis 1966, date de la dissolution de l'Assemblée nationale.

Ce Conseil a préparé et approuvé le 1<sup>er</sup> janvier 1973 une nouvelle Constitution qui a également fait l'objet d'un référendum national le 12 mars 1973 \*\*. La Constitution prévoyant la création d'une assemblée parlementaire, les électeurs se trouvaient, pour la première fois depuis 1962, appelés à désigner les membres de celle-ci.

### **Caractéristiques du Parlement**

Le Parlement monocaméral syrien, le Conseil du peuple, comprend 186 Députés élus avec un mandat de 4 ans. Aux termes de la Constitution, 95 d'entre eux sont des travailleurs ou des agriculteurs.

### **Système électoral**

Est électeur tout citoyen syrien, de l'un ou l'autre sexe, âgé de 18 ans révolus.

Les candidats à un siège au Parlement peuvent se présenter soit comme indépendant, soit comme membre d'une liste de coalition.

### **Considérations politiques générales et déroulement de la consultation**

Pour cette consultation, la première depuis la prise du pouvoir par le Parti Baas en 1963, on comptait 1656 candidats aux sièges du Conseil du peuple, dont 659 travailleurs et agriculteurs.

Le scrutin, qui aurait dû être clos dans la journée du 25 mars, a été prolongé le 26, sur ordre du Gouvernement, en raison du petit nombre d'électeurs se présentant aux urnes. Il s'est déroulé dans une atmosphère d'apathie explicable du fait que les Frères musulmans, les dissidents nassériens et les autres groupes s'opposant aux baassistes et à leur alliés avaient appelé les électeurs à boycotter les élections.

\* Voir *Chronique des élections parlementaires V* (1970-1971), p. 17.

\*\* Voir section *Evolution parlementaire*, p. 17.

Le Parti Baas, présentant environ la moitié des candidats, et ses alliés, le Parti communiste, l'Union socialiste arabe pro-Caire (US), les Socialistes arabes et les Unionistes socialistes, qui se présentaient conjointement sous l'étiquette « progrès national », ont remporté 10 des 15 gouvernorats du pays et environ 2/3 des sièges au Parlement.

Parmi les élus figure M. Mahmoud Ayoubi, Premier Ministre. Le Parlement devait tenir sa première séance au moins de juin 1973.

## Données statistiques

### 1. Résultats du scrutin et répartition des sièges au Conseil du peuple

Nombre d'électeurs inscrits: 3 300 000 (environ)

Formation politique	Nombre de sièges au Conseil du peuple
Front du progrès national	
— Parti Baas. . . . .	111
— Parti communiste. . . . .	7
— Union socialiste arabe. . . . .	6
— Parti socialiste arabe. . . . .	3
Indépendants. . . . .	33
Opposition. . . . .	4
	164 *

\* Résultats des élections des 25 et 26 mai.